

**Comité Régional des Services de Transport**

**NANCY NORD**

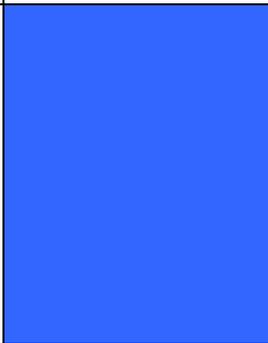
**RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

**Réunion du 7 novembre 2017 à 18h00  
PONT A MOUSSON**

DIRECTION DES  
TRANSPORTS  
ET DE LA MOBILITE

Service Offre de Transport  
et Territoires (SO2T)

Tél. : 03.88.33.61.56



***Le présent relevé de conclusions ne reprend pas l'intégralité des débats mais en présente une synthèse. Certains éléments de réponse ont été ajoutés post-réunion dans le présent relevé.***

***Le relevé de conclusions et la présentation réalisée lors du COREST Nancy nord seront mis en ligne sur le site internet [www.grandest.fr](http://www.grandest.fr) de la Région Grand Est à la rubrique MES SERVICES // Comités régionaux des services de transport.***

\* \* \*

Madame GAZIN, Présidente du COREST Nancy Nord accueille les participants. Elle remercie Madame Guillemette TOUL, Proviseur du lycée Jacques MARQUETTE, qui reçoit ce COREST et salue les intervenants (SNCF Mobilités, SNCF Réseau, les services de la Région dont les représentants des agences territoriales de Metz, de Nancy et de Bar le Duc).

### **Propos introductifs**

Madame GAZIN rappelle que le COREST est une instance de concertation, ouverte à tous et qui se réunit de façon annuelle, complétée par des groupes de travail pour approfondir les échanges sur une problématique ciblée. Ces réunions permettront notamment de recenser les besoins, et de travailler les adaptations de l'offre et des services, dans un souci d'amélioration du réseau proposé par la Région Grand Est. Ouverts aux débats sur l'ensemble des besoins et modes de transport présents sur les territoires, et aux questions liées à l'intermodalité, les COREST permettront plus particulièrement d'assurer un suivi partagé d'un ensemble de lignes régionales ferroviaires et routières. Même si le territoire de l'instance est plus vaste, la Région garde le souci de la proximité, qui se traduit dans les groupes de travail, mais aussi avec l'implantation de 12 agences de la région sur l'ensemble du territoire.

Madame GAZIN souligne que l'année 2017 a été riche en événements et qu'elle illustre l'ambition du Grand Est pour les mobilités.

Tout d'abord avec une nouvelle convention TER unifiée signée depuis fin 2016. Le Grand Est, qui a fait du transport sa priorité, est la 1<sup>ère</sup> Région de France à avoir signé une convention d'exploitation depuis la fusion des régions. Le Grand Est et SNCF Mobilités consolident ainsi leur engagement pour 8 années supplémentaires afin de favoriser la mobilité des usagers des transports régionaux.

A titre d'exemple, cette nouvelle convention permet de faire circuler 200 trains de plus chaque jour à coût constant en 2017, grâce au cadencement du réseau, mis en œuvre ou amélioré successivement en Lorraine, sur le triangle marnais (Reims, Châlons-en-Champagne, Épernay) et sur le TER 200 en Alsace.

Puis avec le transfert de compétence des transports interurbains et scolaires avec les 10 départements au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Enfin le budget transport, 1<sup>er</sup> poste budgétaire de la collectivité. Près de 850 millions d'euros consacrés à la politique transport en 2018, dont plus de 430 millions d'euros pour le fonctionnement annuel du TER, plus de 150 millions d'euros en investissement (infrastructure, matériel roulant, gares) et 250 millions d'euros pour le Transport Interurbain et Scolaire.

## **1. Actualités de la politique Transports de la Région Grand Est**

### **1.1. Nouvelle gamme tarifaire :**

La mise en place d'une nouvelle gamme tarifaire harmonisée à l'échelle Grand Est effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, découle directement de la nouvelle convention TER. La Région a d'abord souhaité simplifier les tarifications actuellement présentes sur les trois territoires, alsacien, champardennais et lorrain, en proposant une tarification applicable sur l'ensemble du réseau TER de la Région Grand Est. Elle s'applique ainsi désormais sur des parcours plus longs que les anciennes gammes tarifaires, notamment pour des trajets entre les 3 anciennes Régions, où les usagers peuvent bénéficier de tarifs bien plus avantageux que les tarifs nationaux. La Région Grand Est a également souhaité, pour cette nouvelle tarification harmonisée, s'appuyer sur des principes de simplicité et de lisibilité.

Les avantages de la nouvelle gamme tarifaire sont multiples :

- des tarifs plus simples pour tous les habitants du Grand Est, sur un périmètre élargi ;
- ajustement des principes tarifaires pour garantir l'équité en faveur de tous les publics, sans se limiter aux statuts ;
- une gamme complète répondant aux besoins de chacun : abonnements à prix attractif, notamment pour les jeunes ; cartes de réduction avantageuses ; tarifs solidaires valables dans tout le Grand Est ;
- convergence avec les gammes tarifaires urbaines pour favoriser l'intermodalité, et la synergie entre les réseaux ;
- lutter contre la concurrence du covoiturage ou des autocars privés grâce à des tarifs attractifs ;
- le TER est partout moins cher que la voiture.

Madame GAZIN rappelle que les recettes perçues avec la vente des titres TER couvrent moins d'un tiers du coût de production de la SNCF pour assurer le fonctionnement quotidien du réseau régional ; les 2/3 étant versés par la Région via la Convention TER.

M. WEYER précise que les réductions les plus marquantes sont relevées sur de longues distances pour les jeunes de -26 ans bénéficiant des nouveaux abonnements Primo en comparant les tarifs des anciens abonnements élèves étudiants apprentis (AEEA) sur des distances similaires.

### **1.2. Transport interurbain et scolaire :**

Madame GAZIN rappelle la démarche volontariste du Grand Est, qui a souhaité, par souci de cohérence, assumer les compétences interurbaines et scolaires dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La loi prévoyait en effet le transfert en deux temps : au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des lignes routières interurbaines et au 1<sup>er</sup> septembre 2017 des lignes routières scolaires. Aujourd'hui, l'ensemble des services transférés représente plus de 3500 circuits scolaires, qui transportent 235 000 élèves. Le réseau régional transféré, c'est aussi 326 lignes routières (régulières + TAD). Pour permettre à ces 10 réseaux de fonctionner, une centaine d'agents des Départements ont été transférés à la Région et installés dans 10 Agences Territoriales. Sur un plan budgétaire, cette nouvelle compétence représente plus de 245 millions d'euros.

Cette vue d'ensemble recouvre cependant des situations très variées, puisque la Région hérite de 10 réseaux départementaux avec des histoires et des pratiques différentes en matière, par exemple, de niveau de service et de tarification. Aussi, au-delà de la nécessité de faire converger à terme les réseaux, démarche pour laquelle la Région a engagé une

analyse d'ensemble avec une assistance spécialisée ; c'est avant tout le principe de la continuité de service qui a été appliqué pour cette rentrée 2017.

Monsieur LAMOTTE présente l'ensemble des anciens réseaux interurbains de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges ainsi que leurs caractéristiques, et fait un rapide bilan de l'assouplissement apporté aux rythmes scolaires dans les écoles élémentaires desservies par les réseaux pré-cités.

## **2. Vie des lignes régionales**

- **Trafic, régularité, suppressions**
- **Travaux sur le réseau (bilan 2017 et à programmés en 2018)**
- **Investissements dans les gares**
- **Evolution de service**
- **Travaux 2018**

SNCF présente le bilan de régularité, de trafic, des suppressions de dessertes des lignes TER comprises dans le bassin Nancy Nord 2016 et 2017 (6 premiers mois de l'année). Leur présentation est jointe en annexe du présent relevé de conclusions.

### **Remarques des participants au COREST et réponses :**

#### **Tarifification TER Grand Est :**

- De multiples remarques sont émises concernant la nouvelle gamme tarifaire : si les tarifs offerts aux abonnés via les cartes d'abonnement Primo et Presto sont plus avantageux que ceux qui ont été proposés antérieurement en Lorraine, le prix des transports occasionnels a fortement augmenté.

Dès le printemps 2018, **des tarifs TER à prix avantageux seront mis en vente sur internet, sur le modèle « Prem's ».**

#### **Surcharges et qualité de service :**

- Des **dysfonctionnements** sont signalés : **ascenseur** régulièrement vandalisé à Dieulouard, **escalier de service** sale en gare de Nancy. Il est souhaité la **mise en accessibilité** de la gare de Champigneulle mais celle-ci ne figure pas au Sd'ADAP
- Des **charges importantes** sont constatées en heure de pointe sur les axes Metz-Nancy et Nancy-Toul. Une campagne de **comptages systématiques** a été mise en œuvre par la Région Grand est en octobre 2017. Les résultats de ce travail vont permettre, au cours du premier semestre 2018, de contrôler la charge des trains en heure de pointe en vue d'apporter des solutions améliorant le confort des usagers.
- Les retards récurrents sur **l'axe Nancy Metz** sont pointés du doigt par les usagers, de même que la desserte allégée en période estivale, et le trou de desserte Un **atelier de travail** sera réuni afin d'envisager les adaptations à mettre en œuvre.
- SNCF Mobilités indique que l'ajout d'arrêts effectués post-cadencement à la demande de certaines communes est un élément de fragilisation de la robustesse des lignes. La recherche d'une meilleure régularité nécessitera des ajustements dans **la politique de desserte**.
- Concernant les surcharges, outre l'analyse des comptages, il semblerait pertinent de s'interroger sur **l'impact des vélos** dans les trains, et de proposer un meilleur usage des parkings à vélo sécurisés implantés dans les gares.

- Concernant la **desserte de Bar le Duc**, il est demandé que les correspondances TER/TGV et TER/Vallée de la Marne soient étudiées au-delà de celles déjà proposées aujourd'hui. Une demande d'arrivée à Bar le Duc avant 9h00 au départ de Metz est également formulée. La **desserte Bar le Duc – Revigny** de 20h00 doit également être réétudiée **Un atelier de travail** permettra de travailler ces différents sujets.
- Une **arrivée avant 9H00 à Nancy au départ de Neufchâteau** est mise en place à compter du 10 décembre 2017 suite au travail des nombreux groupes de travail qui se sont réunis en 2017. **L'ADURNE et la FNAUT font part de leur satisfaction** quant à l'organisation de la concertation et des groupes de travail.
- La Communauté de Commune Terres Toulaises fait part de sa volonté de mettre en œuvre un **projet d'aménagement de la gare de Toul dès 2018**.

#### Sûreté et lutte antifraude :

- Les usagers s'interrogent sur la sûreté à bord des trains et les actions mises en œuvre dans ce domaine par la SNCF. Une présence accrue des contrôleurs est réclamée.
- SNCF Mobilités confirme que les trains ne sont plus systématiquement accompagnés (hors axes structurants) mais que des groupes de contrôle interviennent ponctuellement et inopinément en gares ou dans les trains. Des opérations ont régulièrement lieu par exemple à Toul ou à Nancy en heure de pointe sur des départs et des arrivées.

A bord des rames Régiolis, l'équipement de vidéoprotection permet d'utiliser les enregistrements pour les enquêtes des forces de l'ordre.

Le passage d'opérations programmées de contrôle à des interventions furtives contribue à diminuer les velléités de fraude. Des actions plus globales sur le champ de la sûreté sont coordonnées en lien avec les brigades ferroviaires, la police et la gendarmerie.

Les signalements d'incivilités et d'infractions (notamment via le numéro d'alerte 3117) sont essentiels à l'adaptation des déploiements des brigades de contrôle (avec accompagnement de la SUGE). Le système de contrôle aléatoire n'est pas contradictoire avec la lutte antifraude et plus pertinent dans des rames totalement occupées où l'action d'un contrôleur « isolé » est moins efficace.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Madame GAZIN remercie les participants, synthétise les échanges, précise que des Groupes de Travail Techniques seront amenés à se réunir au cours du prochain semestre et que le prochain COREST se tiendra avant la trêve estivale de 2018 (période plus propice aux réunions de fin de journée). En 2016 et 2017, l'automne a été privilégié en raison du calendrier électoral.

## **Liste des présents/excusés du COREST Nancy Nord**

### **Présidence du COREST :**

Madame Mireille GAZIN, Présidente du COREST Nancy Nord

### **Elus et leurs représentants :**

#### **Elus :**

Lionel BASTIEN, Adjoint au Maire de Pont-A-Mousson,  
Gérald CAHU, Adjoint au Maire de Commercy,  
Henri POIRSON, Maire de Dieulouard,  
Waina CZMIL-CROCCO, Adjointe au Maire de Dieulouard,  
Charles BERNARDO, Adjoint au Maire de Liverdun,  
Patrice RERHARD, Adjoint au Maire de Neufchâteau  
Thierry COULOM, Conseiller métropolitain, 16ème adjoint au Maire de Nancy,  
Jorge BOCANEGRA, 5ème Vice-Président de la Communauté de Communes de Terres  
Touloises,

#### **Représentants :**

François HOUOT, Directeur au Service Infrastructure/Transports du Bassin de Pompey,  
David DONNEZ, membre du CESER,

### **Associations et usagers :**

Stéphane BUSOLINI, membre du CA de l'Association ADURNE,  
Jean-Pierre GALLET, Président de l'Association ADURNE,  
Olivier JANNEL, Vice-Président Association ARDURN,  
Christophe AMBROSINI, Directeur de l'Association TRANS'BOULOT,  
Léna DURAND, Association FNAUT,  
Adeline GAPP, Association FNAUT,  
Olivier KIRCH, Association FNAUT,  
Noëlle KREPPER, Association FNAUT,  
Johan OHLING, Association « Les Mussitoyens »,  
Valérie THIVET, Association « LES MARBITRAINS »,  
Claude GUILLAUME, Président de l'Association des Sonneurs de la Côte,  
Marie-Noëlle MARIATTE, L3V,  
Alexandre Jean LOEVENBRUCK, usager,  
Claude GUILLOUX, usager,  
Julien GINGEMBRE, usager,  
Yohan OHLING, usager,  
Eurlly GERVAIS, usager,  
Patricia GRILL, usagère,  
Alex BROMAN, usager,

### **SNCF Mobilités**

Noël LESCASSE, Directeur Production Lorraine

Fernanda DE ABREU, Responsable de ligne

Didier WALLERICH, Délégué aux affaires publiques,

### **SNCF Réseau**

Eric WITTENMEYER : Dirigeant Unité Voyageurs, Pôle Clients et Services

Xavier BEILLOUET : Gestionnaire des capacités, Pôle Clients et Services

### **Région Grand Est :**

M. Florian WEYER, Directeur à la Direction des Transports et de la Mobilité

Pierre LAMOTTE, Directeur agence territoriale de Nancy,

Marie-Pierre AUGUSTIN, Directrice agence territoriale de Metz,

Dominique LEBESSON, chargée de mission au service offre de transport et territoire de la Région Grand Est,

Rémi DARNET, Pôle transport Agence Territoriale de Bar le Duc

Jean Luc PETAIN Pôle transport Agence Territoriale de Metz

Emmanuel HENRY, Pôle transport Agence Territoriale de Nancy

Christelle TISSERAND, Pôle transport Agence Territoriale de Nancy